

Cartographie dynamique



Quartiers prioritaires visés en priorité par le NPNRU

Quartiers d'intérêt national du NPNRU

Source : CGET - ANRU, Arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements les plus importants et visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain

Zfu

Zones franches urbaines fixées par les décrets en Conseil d'État n°96-1154 et n°96-1155 du 26 décembre 1996 modifiés par les décrets n°97-1322 et n°97-1323 du 31 décembre 1997, fixent la délimitation de 44 premières Zones Franches Urbaines (ZFU). Le décret n°2001-706 du 31 juillet 2001 modifie le périmètre de la Zone Franche Urbaine de Grigny - Vry-Châtillon : la Grande-borne et le village de Grigny.
Le décret n°2004-219 du 12 mars 2004 crée 41 nouvelles Zones Franches Urbaines.
Le décret n°2006-1623 du 19 décembre 2006 crée 15 nouvelles Zones Franches Urbaines.
Le décret n°2007-894 du 15 mai 2007 étend l'emprise de 31 Zones Franches Urbaines

Zones franches urbaines

Source : CGET

Zus

Zones urbaines sensibles fixées par le décret n°96-1156 du 26 décembre 1996 fixe la liste de 750 Zones urbaines sensibles (Zus). Le décret n°2000-796 du 24 août 2000 ajoute le quartier «Nouveau Mons» de Mons-en-Baroeul à la liste des Zus et le décret n°2001-707 du 31 juillet 2001 modifie le périmètre de la Zus de Grigny (91). **Les Zus ont été remplacés par les quartiers prioritaires de la politique de la ville le 1er janvier 2015 (cf loi Ville et cohésion urbaine du 21 février 2014)**

Zones urbaines sensibles

Source : CGET